

ASSEMBLEE GENERALE 2018

Invitation à participer à cette assemblée générale

Notre assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra le **dimanche 9 décembre 2018 au CELLIER, salle William Turner, à partir de 8 heures 30 (café d'accueil). Début de l'A.G. 9h30**

Ordre du jour

*Procès verbal de l'assemblée générale 2017 ;
Rapport d'activités 2018 ;
Rapport financier définitif de 2017 et provisoire de 2018 ;
Rapport du vérificateur aux comptes ;
Rapport moral ;
Prix de la carte, des licences et du ticket « présence » 2019
Interventions des personnalités ;
Questions diverses (*);
Verre de l'amitié.*

(*). Il vous est demandé d'adresser au siège social (mail ou courrier postal) toutes vos questions, propositions ou suggestions pour le 15 novembre 2018 dernier délai. Ces remarques seront abordées au cours des questions diverses lors de l'A.G.

ATTENTION

L'enregistrement des présences à cette assemblée générale (qui nous permettra de rembourser les 15 € du ticket de présence), sera effectué entre **8 h 30 et 9 h 30**, selon les modalités suivantes :

- Présentation **obligatoire** de votre carte de pêche 2018.
(Cette carte sera poinçonnée et vous émargerez un listing pour certifier votre présence)
- **Aucun pouvoir** ne sera accepté pour excuser l'absence d'une tierce personne.
(Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un ticket de "**présence**")

Pour les personnes qui seront dans l'impossibilité d'assister à cette AG pour **cas de force majeure**, les 15 € du ticket de présence seront remboursés contre justification jugée acceptable par le conseil d'administration.

Pour cela, il vous suffira d'adresser un courrier avec justificatifs, au siège de notre association à l'adresse suivante :

ADAPAEF-PNMA de L-A
Chez M. René BERARD
1, Le Moulin de Quihix
44390 Nort sur Erdre

Un délai de **deux mois** est accordé pour nous adresser ce courrier, soit jusqu'au **10 février 2019 minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Toutes ces demandes seront analysées et jugées au cours d'un conseil d'administration spécifique. Une réponse individuelle sera envoyée avec ou sans le remboursement, **au plus tard le 15 mars 2019**.

Le président
Signé Gilles CHOSSON